

MONTROUGE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ÉDITION 2023



NOTE D'INTENTION

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code général des collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information du Conseil municipal.

En l'application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités Territoriales, le Maire doit présenter dans les communes de plus de 20 000 habitants « préalablement aux débats sur le projet de budget », et à compter du 1^{er} janvier 2016, **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.**

Le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 vient préciser le contenu de ce rapport en deux grandes parties :

- **La première partie fait état de la politique des ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** Elle expose notamment les données concernant la répartition des effectifs entre les femmes et les hommes, le recrutement, la rémunération, l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.
- **La seconde partie présente les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** sur le territoire communal de Montrouge.

Références :

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle
entre les femmes et les hommes
(art. 61)

Décret d'application n° 2015-761
du 24 juin 2015 (JO du 28 juin 2015)



Étienne Lengereau
Maire de Montrouge
Vice-Président du territoire
Vallée Sud - Grand Paris



Charlotte Baelde
Maire-adjointe aux Solidarités,
au Lien social, aux Personnes
Handicapées et à la lutte
contre les Discriminations



Carmelina de Pablo
Conseillère municipale déléguée
à l'Agriculture urbaine, aux
Espaces verts
et la lutte contre
les Violences intrafamiliales

ÉDITO

L'égalité femmes-hommes est un idéal universel pour lequel notre Ville s'engage au quotidien. Depuis de nombreuses années, la Municipalité lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre. Nous voulons que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes droits, des mêmes opportunités, des mêmes responsabilités pour se réaliser et s'émanciper dans tous les aspects de leur vie.

Lutter pour l'égalité femmes-hommes, c'est naturellement lutter en premier lieu contre les violences intrafamiliales. Cette année, nous avons poursuivi nos actions de prévention, de sensibilisation mais aussi de soutien aux victimes de violences. Grâce aux équipes de notre Centre de santé sexuelle et du Centre communal d'action sociale, notre commune a joué un rôle de repérage et d'accompagnement pour les femmes et les enfants victimes de violences intrafamiliales.

En matière de santé sexuelle, nous avons renforcé notre soutien aux femmes en proposant à nos infirmières la prise en charge de l'endométriose et en les formant à l'IVG médicamenteuse. Notre Centre de santé sexuelle et ses infirmières interviennent régulièrement dans les établissements scolaires de la ville, afin de sensibiliser et prévenir les jeunes sur les thématiques qui les concernent comme le cyberharcèlement, la prévention au VIH, les campagnes de vaccination contre le papillomavirus et bien d'autres thématiques qui les concernent.

Ce rapport vous propose plus largement un panorama de toutes les actions que nous avons menées en 2022-2023 en matière d'égalité femmes-hommes en tant qu'employeur (Partie 1), mais aussi dans tous les domaines de l'action publique (Partie 2).

SOMMAIRE

Partie 1 : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Mairie de Montrouge	P5
1. Les effectifs	P6
2. La rémunération	P10
3. L'accès aux responsabilités	P10
4. L'accès à la formation	P11
5. L'absentéisme	P11
Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques locales	P12
1. Un engagement politique et institutionnel	P13
2. Un soutien de proximité en termes de santé sexuelle et féminine	P13
3. Un soutien de proximité en matière d'action sociale	P16
4. Un soutien de proximité en faveur de l'activité professionnelle et la vie personnelle familiale grâce à l'accueil du jeune enfant	P18
5. L'encouragement à la mixité sportive	P19
6. La lutte contre les mariages forcés	P21
7. La valorisation de la place des femmes dans les actions culturelles	P21

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA MAIRIE DE MONTROUGE

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle, de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société. Pourtant, concernant la fonction publique territoriale dans son ensemble, 61 % des agents sont des femmes, toutes catégories confondues, alors que celles-ci ne représentent que 29 % des emplois d'encadrement supérieur et de direction en 2017.

En tant qu'employeur, la Ville de Montrouge s'engage à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de ses services. Cette égalité professionnelle constitue un levier de modernisation, d'efficacité, d'action et de qualité de gouvernance.

Ce rapport comparé en rend compte à travers des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

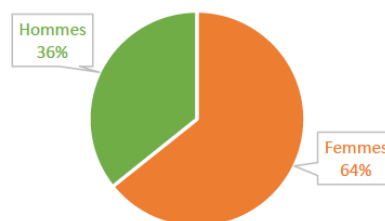
- Rapport de situation comparée
Source : DGAFP, rapport annuel 2019 de la fonction publique, données au 31/12/2019
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-2019-faits-et-chiffres-fiches-thematiques-excel>
- Données chiffrées de la Mairie de Montrouge au 28 novembre 2023

1. LES EFFECTIFS

La Ville de Montrouge compte 971 ETP (équivalent temps plein). Ils se composent d'un peu plus d'un tiers d'hommes (36 %) et de deux tiers de femmes* (64 %).

- Cette répartition globale des effectifs par sexe est stable (2018 : 33 % / 67 % - 2019 : 32 % / 68 % - 2020 : 32 % - 68 % - 2021 : 33 % - 66 %).
- **Le taux de féminisation est plus élevé à Montrouge qu'au niveau national :** 64 % à Montrouge - 63 % dans la fonction publique - 61 % dans la fonction publique territoriale - 46 % dans le secteur privé**.

Répartition femmes-hommes dans les effectifs TOTAUX



Parmi ses agents, la Ville de Montrouge compte des titulaires et des contractuels :

- **La part des femmes titulaires est plus élevée à Montrouge** que la moyenne nationale (65 % à Montrouge - 59 % dans la fonction publique).
- **La part de femmes contractuelles est moins élevée à Montrouge** que la moyenne nationale (62 % à Montrouge - 67 % dans la fonction publique) en raison d'un accès privilégié à la stagiairisation conforme à l'orthodoxie statutaire.

Répartition femmes-hommes dans les effectifs TITULAIRES



Répartition femmes-hommes dans les effectifs CONTRACTUELS



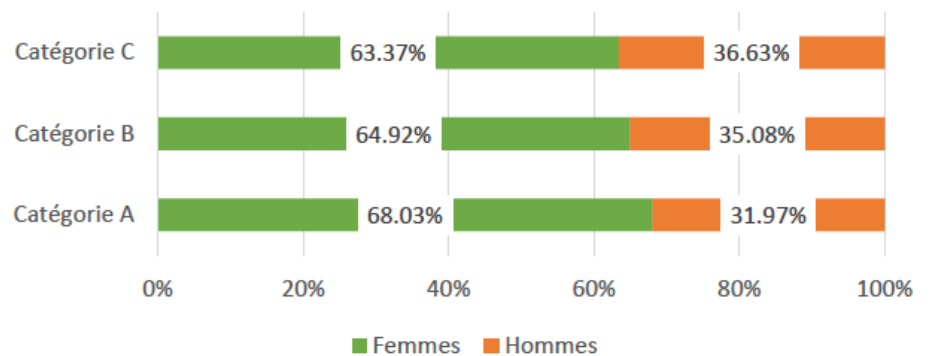
* Les valeurs sont issues des effectifs en poste au 28/11/2023 ramenés en ETP, et donc corrigés des temps partiels et temps non complets. Sont comptabilisés les personnels rémunérés sur une base indiciaire.

** Les valeurs nationales sont issues de données arrêtées en novembre 2022.

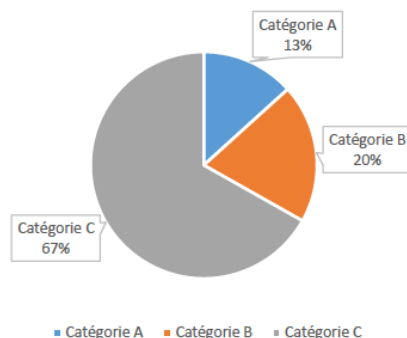
L'analyse des effectifs par catégorie d'emploi montre une féminisation marquée des emplois de catégorie A

- Catégorie A : la part des femmes se porte à 68,03 %, ce qui est supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (64 %) et au niveau national dans la fonction publique territoriale (62 %).
- Catégorie B : la part de femmes est de 64,92 %, ce qui est légèrement supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (64 %) et au niveau national dans la fonction publique territoriale (63 % principalement dans les filières sociale et administrative).
- Catégorie C : la part de femmes est de 63,37 %, ce qui est quasiment égal à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (64 %), mais ce qui est supérieur au niveau national dans la fonction publique territoriale (61 %).

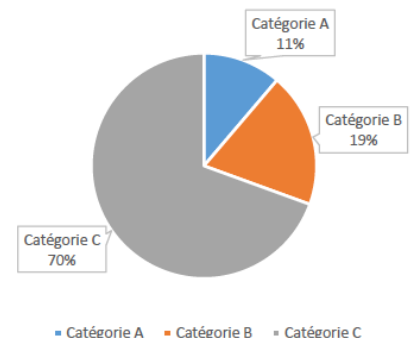
Répartition des femmes et des hommes par catégorie d'emploi



Répartition des femmes par catégorie d'emploi



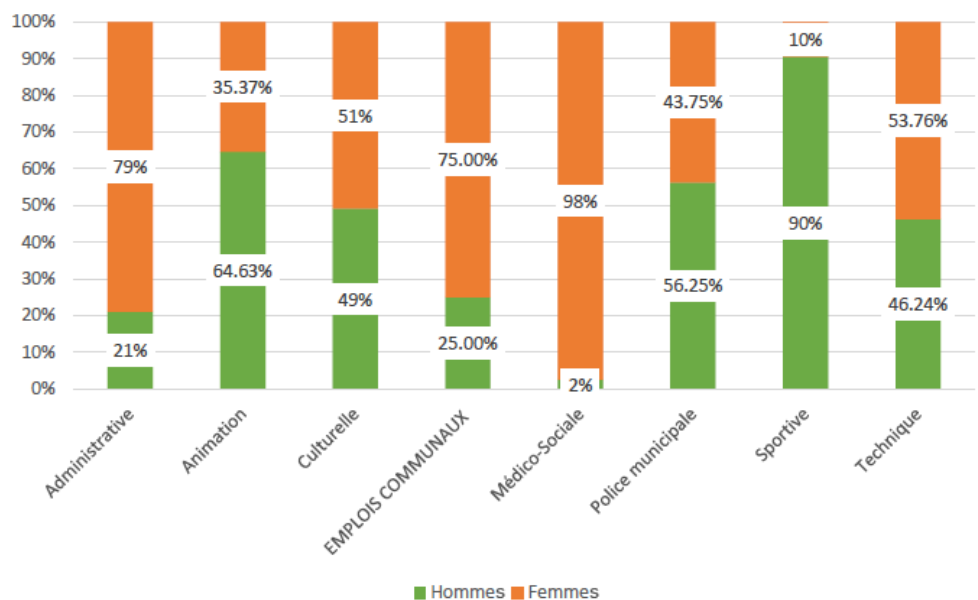
Répartition des hommes par catégorie d'emploi



L'analyse des effectifs par filière professionnelle fait apparaître des déséquilibres.

- **La filière administrative reste «féminisée»** : 79 % de femmes cette année contre 78 % en 2021 à Montrouge, mais présente un taux inférieur au national (81,9 %).
- **La filière technique est la filière la plus équilibrée à Montrouge** : 46,24 % d'hommes et 53,76 % de femmes. Elle se situe au-dessus de la moyenne nationale en terme de féminisation de la filière (41 %).
- **La filière animation compte 64,63 % d'hommes et 35,37 % de femmes, ce qui est inversement déséquilibré par rapport au niveau national (72 % de femmes).**
- **La filière police municipale est plus féminisée à Montrouge (43,75 %) qu'au niveau national (22,3 %).**
- **La féminisation de la filière culturelle se porte à 51 %**, soit un retour au même taux qu'en 2019, ce qui reste inférieur au niveau national (64 %).
- **Les filières sociale et médico-sociale sont quasi exclusivement féminines à Montrouge (98 %)** comme au niveau national (95 %).
- **La filière sportive est essentiellement masculine à Montrouge (90 %) :** il y a donc 10 % de femmes contre 28,9 % de femmes au niveau national.

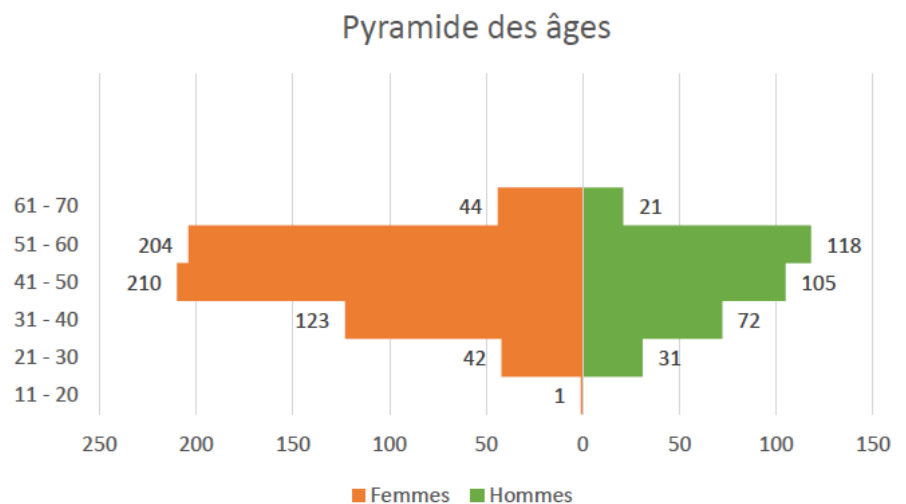
Répartition femmes-hommes par filière statutaire



L'analyse des effectifs par moyenne d'âge ne montre pas de disparités entre les femmes et les hommes.

- **L'âge moyen d'un agent municipal est de 46,64 ans pour une femme et 46,88 ans pour les hommes.** Montrouge se situe au-dessus de la moyenne nationale (45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes), et se décline de la même manière pour l'ensemble des catégories hiérarchiques.
- **Les 3 catégories confondues donnent à Montrouge une moyenne d'âge plus élevée qu'au niveau national :**
 - Catégorie A : 46,81 ans pour les femmes (44,76 ans au niveau national), et 47,24 ans pour les hommes (contre 45,92 ans au niveau national)
 - Catégorie B : 46,36 ans pour les femmes (45,28 ans au niveau national), et 46,79 ans pour les hommes (contre 46 ans au niveau national)
 - Catégorie C : 46,75 ans pour les femmes (46,1 ans au niveau national), et 46,61 ans pour les hommes (contre 46 ans au niveau national)

La répartition des agents via la pyramide des âges traduit une surreprésentation des personnes situées entre 40 et 60 ans.



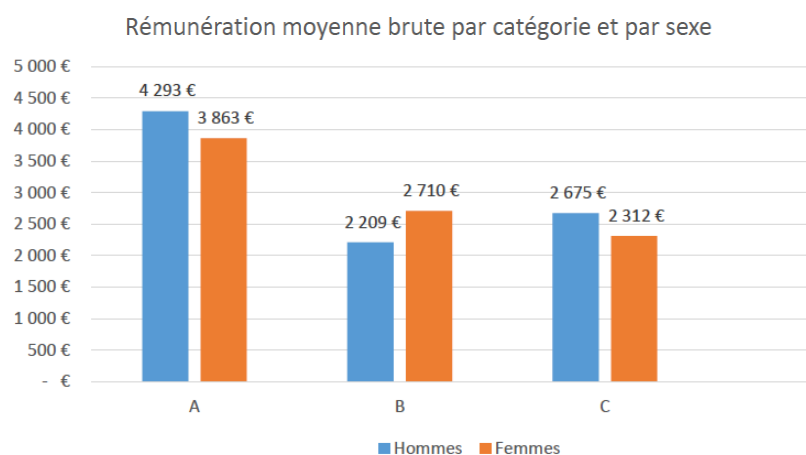
2. LA RÉMUNÉRATION

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes par catégorie est à mettre en regard des cadres d'emplois et des fonctions exercées, qui ne sont pas régis par des règles identiques en termes de traitement indiciaire, régime indemnitaire et évolution de carrière.

L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes se porte à **11 %** en catégorie A, au profit des hommes.

Pour les catégories B, les femmes sont rémunérées **23 %** de plus que les hommes, compte tenu des réformes statutaires et de l'application de la prime Ségur de la santé, qui touche majoritairement la population féminine de la filière médico-sociale, et qui vient renverser l'équilibre qui existait jusqu'alors.

L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes est de **16 %** dans la catégorie C.



3. L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

La Ville compte trois emplois fonctionnels - deux administratifs et un technique - occupés respectivement **par deux hommes et une femme**.

La composition du comité de direction est strictement paritaire. Il est composé à part égale de 12 femmes directrices et 12 hommes directeurs de service. Au niveau national, les emplois supérieurs de direction sont occupés à 41 % par des femmes, ce pourcentage étant de 31 % dans la fonction publique territoriale.

En 2023, on constate une stabilité de la féminisation des postes de direction à Montrouge. Le taux est de 50 % comme en 2021, contre 50 % en 2020 et 47,4 % en 2019.

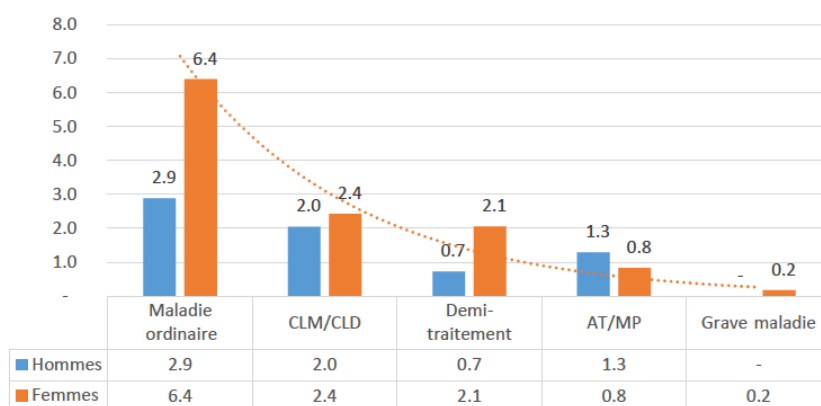
4. L'ACCÈS À LA FORMATION

Le nombre de jours de formation par bénéficiaire s'est établi à 2,4 pour les femmes et 2,6 pour les hommes, soit dans la moyenne nationale (2,2 jours par an - données 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants). 66 % des agents ayant bénéficié d'une formation en 2023 étaient des femmes, ce qui est un chiffre identique à l'année 2022.

5. L'ABSENTÉISME

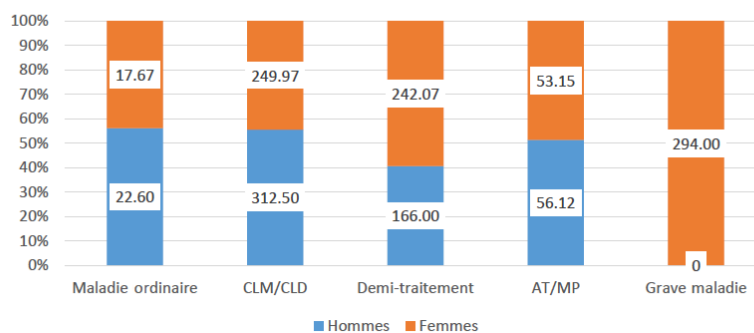
On relève que **le taux d'absence* pour maladie (maladie ordinaire et congés longue maladie CLM/ congés longue durée CLD) est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.**

Taux d'absentéisme maladie par sexe et par motif



- La durée moyenne d'absence pour maladie (maladie ordinaire et CLM/CLD) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.
- La durée de l'absence en raison d'un **accident du travail** est en moyenne plus longue pour les hommes.

Durée moyenne d'absence par sexe et par motif (en jour) **



* Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre de trentièmes effectivement payés sur la même période.

** Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre d'agents effectivement absents sur la même période.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

La Ville de Montrouge met en place une politique transversale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, actions visant à favoriser l'égal accès aux soins, actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur fécondité et de leur sexualité, lutte contre la précarité économique des femmes, actions permettant une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales... Les services municipaux contribuent chaque jour à la lutte contre les discriminations de toutes sortes.

1. UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Des délégations politiques spécifiques

Suite aux élections municipales de juin 2020, le Maire de Montrouge a souhaité confier des délégations spécifiques relatives à la lutte contre les discriminations et à la lutte contre les violences intrafamiliales à deux élues municipales :

- **Charlotte Baelde**, Maire-adjointe aux Solidarités, au Lien social, aux Personnes handicapées et à la lutte contre les Discriminations
- **Carmelina de Pablo**, Conseillère municipale déléguée à l'Agriculture urbaine, aux Espaces verts et la lutte contre les Violences intrafamiliales.

Un engagement associatif

La Ville de Montrouge adhère depuis septembre 2017 à l'**association « Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes »** qui œuvre auprès des élus et des collectivités territoriales. Elle est à l'origine de l'exposition « Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes ». Elle poursuit plusieurs buts et parmi lesquels :

- soutenir les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- mener auprès des collectivités territoriales et des élus des actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- organiser toutes manifestations et communications utiles au débat et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN TERMES DE SANTÉ SEXUELLE ET FÉMININE

Les consultations du Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF) au Centre municipal de santé

Soutenu par le Département des Hauts-de-Seine, le Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF) est accessible aux Montrougiens de manière continue au sein du Centre municipal de santé. Cette capacité d'accueil est rendue possible par la bonne intégration de chaque professionnel dans ce dispositif, qui nécessite une réelle convergence des visions pour prodiguer une action cohérente. Ainsi, chacun est sensibilisé aux attentes des usagers et est acteur à son niveau.

La fréquentation du Centre de santé sexuelle reste à un niveau élevé en 2022. Le nombre d'entretiens individuels conduits par les deux professionnelles du Centre de santé sexuelle au Centre municipal de santé s'est porté à 1 119, dont 941 au titre du conseil familial et 178 au titre des missions de planification familiale et d'éducation sexuelle. 69 % des personnes qui s'adressent au Centre de santé sexuelle sont des femmes, 21 % des couples et familles et 10 % des hommes. 62 % des personnes viennent pour des prestations d'écoute psychologique et 36 % pour évoquer des situations de violences.

Par rapport à 2021, l'année 2022 affiche une augmentation très significative des sollicitations en lien avec la sexualité et la transmission d'infections sexuellement transmissibles (IST) mais aussi des situations de violence au travail. Les situations de violence sexuelles ou familiales restent des thèmes très souvent abordés. Parmi les personnes mineures qui s'adressent au Centre de santé sexuelle, on constate une augmentation des situations de violence à l'école ou dans les études ainsi qu'un accroissement des besoins d'écoute.

Les principales thématiques abordées lors des entretiens au Centre de santé sexuelle ont été les suivantes :

- Les relations familiales (adolescents-parents), éducation
- Les violences conjugales, familiales, sexuelles
- La communication dans le couple
- La contraception
- La sexualité
- Les consultations en lien avec l'IVG
- L'isolement

Le Centre de santé sexuelle est en mesure d'informer les femmes et les hommes sur les différents modes de contraception, afin de leur permettre de choisir la méthode qui est la plus adaptée.

Un accueil particulier est réservé aux femmes qui souhaitent une interruption volontaire de grossesse (IVG). Celles-ci peuvent également bénéficier, avec leur partenaire, d'un accompagnement après cet acte médical (conseils, écoute, consultations). Dans ce cadre, les infirmières du Centre municipal de santé ont été formées à l'IVG médicamenteuse.

Pour mieux accompagner les femmes dans leurs pathologies spécifiques, les soignants ont été formés à l'endométriose, une maladie gynécologique inflammatoire et chronique complexe touchant 1 femme sur 10.

Les interventions dans les établissements scolaires

Le Centre de santé sexuelle propose de nombreuses interventions auprès des établissements scolaires de Montrouge, afin de **sensibiliser les jeunes sur des thématiques qui les concernent (vie affective, relationnelle et sexuelle)** car ils osent rarement faire le premier pas pour les aborder. C'est aussi l'occasion de créer du lien avec les professionnels de l'Éducation nationale.

Au total, le service est intervenu dans les établissements suivants : collège Robert Doisneau, collège du Haut-Mesnil, collège Maurice Genevoix. À cette occasion, la conseillère conjugale et la psychologue du Centre de santé sexuelle ont rencontré des élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, issus des filières générales ou professionnelles.

Les principaux thèmes abordés avec les jeunes :

- Les relations filles/garçons : le respect de chacun, le harcèlement
- La physiologie et la psychologie filles-garçons
- Le cycle féminin
- Les risques de grossesses non désirées, l'IVG
- Les méthodes de contraception, les infections sexuellement transmissibles
- Les missions du Centre de santé sexuelle, sa gratuité pour le public jeune et l'anonymat

Rappelons que grâce au dispositif « CODE OUPS », les jeunes peuvent avoir accès, **en toute confidentialité**, à des consultations infirmières et médicales au Centre municipal de santé (tous les jours d'ouverture).

L'information et l'orientation des femmes et des hommes victimes de violence et les actions de sensibilisation

Le Centre de santé sexuelle peut accompagner et orienter les femmes et les hommes qui subissent différents types de violences. **La lutte contre les violences faites aux femmes a été un axe de travail majeur ces dernières années.** En 2022, une quarantaine de personnes se sont fait connaître auprès du Centre de santé sexuelle et ont motivé leur demande par une situation de violence.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2022, la performance « Voies de femme » a été présentée à l'Espace Colucci par la compagnie Le Fil. Elle a été suivie d'un débat animé par les artistes. L'exposition *Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes* était pour l'occasion visible à l'Espace Colucci.

Ma première consultation féminine

Le Centre municipal de santé multiplie ses efforts pour soutenir et étoffer l'offre de soins en santé féminine. La durée de la consultation en santé féminine a été fortement augmentée depuis 2019. Des actions ont été notamment menées lors d'Octobre rose 2022 à Montrouge. En partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine, la Ville a notamment accueilli le bus Santé des femmes durant deux jours, le mardi 18 et le jeudi 20 octobre 2022.

3. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE

La poursuite d'un plan complet à l'attention des victimes de violences intrafamiliales

Les violences intrafamiliales ont malheureusement fortement augmenté ces dernières années (violence physique, psychique, sexuelle, économique...). Face à ces situations, la Ville de Montrouge a mis en place des mesures fortes, et collabore également avec des partenaires œuvrant dans ce champ.

L'année 2022 a vu la poursuite de plusieurs mesures en partenariat avec le commissariat de police nationale et les associations luttant dans ce domaine :

- **Des espaces d'écoute et de conseil**

- **Au Commissariat de la Police nationale.** Ce dernier dispose d'une Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF). Un travail important de formation a été entrepris auprès des agents de police pour recevoir et recueillir les plaintes des victimes, notamment avec un document unique à respecter et des questions types à poser. Une fonctionnaire de police est référente sur cette problématique. Les agents sont aussi informés des personnes détenant un Téléphone Grand Danger (TGD) et des personnes détenant un Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).

Il existe également une permanence de l'association ADAVIP (Association D'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) le jeudi matin au sein du Commissariat.

- **Au Centre communal d'action sociale (CCAS).** Les victimes peuvent également être accueillies au CCAS et écoutées par des professionnels, puis redirigées éventuellement vers le commissariat ou être mises à l'abri en fonction de la situation.

Le CCAS a également signé une convention, fin 2021, avec le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), pour la tenue de permanences à caractère juridique en vue d'accompagner les femmes dans leurs droits. Cette permanence se tient depuis mars 2022 une demi-journée par semaine (le mercredi matin) dans les locaux du CCAS.

En 2022, le CIDFF a ainsi tenu 39 permanences et reçu 47 personnes dont 79,2 % sont des femmes. Plus de 80 % d'entre elles étaient âgées de 26 à 55 ans. Les problématiques évoquées concernent très majoritairement le droit de la famille (37,7 %) et/ou les violences dans le couple (37,7 %).

- **Une procédure de mise à l'abri d'urgence.** Le Centre communal d'action sociale finance l'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, obligées de quitter le domicile familial en urgence.

- **L'accompagnement vers le relogement dans des appartements spécifiquement réservés** : la Ville de Montrouge a mis à disposition 3 logements rénovés pouvant accueillir provisoirement (sous la forme de bail glissant) les victimes de violences intrafamiliales. Le CCAS accompagne ces personnes. Un partenariat avec SOHP (un des principaux bailleurs sociaux de Montrouge) a été conclu pour la mise en place de logements supplémentaires en partenariat avec l'association Flora Tristan.

Les permanences des associations d'aides aux victimes de violence et d'infraction pénale

Dans le cadre de sa mission d'accès au droit, le Centre communal d'action sociale soutient les femmes et les hommes victimes de violence depuis de nombreuses années. Il héberge la permanence des juristes de l'ADAVIP (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) et travaille en partenariat avec l'association Flora Tristan (association accompagnant les femmes victimes de violence) et d'autres acteurs du territoire.

La domiciliation

Le Centre communal d'action sociale est également en charge de domicilier administrativement toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune, pour le bénéfice de prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques. Le nombre d'hommes ayant leur adresse administrative au CCAS s'explique principalement par les conséquences de décisions de justice suite à une séparation, la jouissance du logement étant majoritairement attribuée aux conjointes. Les hommes se retrouvent ainsi en rupture d'hébergement.

4. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE FAMILIALE GRÂCE À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Des modes des gardes variés et soutenus

Les services d'accueil des jeunes enfants contribuent à favoriser une meilleure articulation des temps de vie familiale et professionnelle ainsi qu'un partage équilibré des responsabilités parentales. L'accès aux différents modes de garde soutient l'accès ou le retour des mères à l'emploi et ainsi favorise la mixité dans le monde du travail. À Montrouge, le taux d'activité féminin des 25-49 ans est de 84,2% en 2022 (le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 70,7%).

La Ville de Montrouge participe activement à cette égalité familiale et professionnelle en proposant de nombreuses solutions de garde aux familles. Et pour preuve, le taux de couverture des besoins de modes de garde est l'un des meilleurs des Hauts-de-Seine avec près de 84,9% des besoins couverts tous modes d'accueil confondus. Montrouge compte 33 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) publics et privés en 2022.

Afin de mieux accompagner les familles qui ont recours ou sont en recherche d'un mode de garde individuel, la Ville de Montrouge a repris la gestion du relais petite enfance « la Maison des Tout-petits » depuis septembre 2022. Elle a à cœur d'accompagner encore plus les familles et participer plus amplement à leur accès à un mode de garde.

Des jeux pour tous

Dans les structures municipales de la Petite enfance, les propositions de jeux destinés aux enfants sont faites quel que soit leur sexe. Les agents sont attentifs à ne faire aucune différence de traitement entre les filles et les garçons, et ce, depuis de nombreuses années. L'accompagnement parental au niveau éducatif soutient cette neutralité.

5. L'ENCOURAGEMENT À LA MIXITÉ SPORTIVE

Tous les événements portés par la Ville de Montrouge en matière sportive intègrent la notion de mixité. La Ville propose une action spécifique afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes que ce soit dans ses événements grand public (Forum des sports...) ou au sein des interventions en milieu scolaire (séances d'éducation sportive, journée olympique...).

À l'école municipale des sports

L'école municipale des sports (EMS), dont l'accueil se fait chaque mercredi au sein de l'école Raymond Queneau, est un parfait exemple d'encouragement à la mixité sportive. En effet, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes montrougiennes et montrougiens de 7 à 10 ans, la Ville de Montrouge y propose, chaque mercredi des périodes scolaires, de nombreuses activités sportives. De plus, des stages sont proposés pendant les vacances scolaires (exception faite du mois d'août), du lundi au vendredi. L'EMS accueille un nombre équitable d'enfants de chaque sexe. Cela démontre un engagement envers l'égalité des genres, où aucun groupe n'est privilégié par rapport à l'autre. En effet, sur un total de 303 enfants accueillis, 137 sont des filles, ce qui représente environ 45% du nombre total, tandis que 166 sont des garçons, soit environ 55%. Cette répartition quasi égale entre les sexes envoie un message important sur l'inclusion et l'équité au sein de l'EMS.

Depuis septembre 2018, la mise en place d'une nouvelle formule « multisports », avec 4 activités à l'année, favorise la mixité dans toutes les activités sportives. En effet, l'ensemble des activités sont accessibles aux filles et aux garçons, même celles qui sembleraient plus dévolues à un genre. C'est ainsi que la mixité est favorisée dans les sports collectifs (football, rugby), dans les sports de combat (judo, boxe éducative) et les sports dits « d'expression corporelle », tels que l'art du cirque et l'accrobranche. L'objectif de l'EMS est de sensibiliser les enfants et les familles à la pratique sportive régulière, sans distinction de genre. Sur le terrain, la Ville de Montrouge constate un grand nombre d'inscriptions mixtes dans les différents sports proposés.

Avec les associations sportives

La Ville de Montrouge encourage les partenaires associatifs à maintenir et créer une offre sportive en direction des femmes et des hommes. Certains sports favorisent déjà dans leurs compétitions une mixité (tennis, badminton, etc.). La Ville de Montrouge se montre particulièrement vigilante à l'égard des clubs, afin qu'ils puissent maintenir un accès au public féminin et garantir a minima des équipes féminines pour la pratique du football, du rugby et du hockey sur gazon. En outre, toutes les demandes de nouveaux créneaux de réservation qui encouragent effectivement la pratique féminine ou mixte sont traitées en priorité.

C'est ainsi que tous les clubs montrougiens proposent quasiment tous des activités mixtes. Cet objectif est repris dans les conventions d'objectifs signées avec les associations sportives ci-dessous : « *Article 3 : Autres engagements de l'association - Égalité femmes-hommes : L'association s'engage à assurer un accueil égalitaire du public féminin et masculin lors de ses activités, mais aussi, dans la mesure du possible, de développer l'offre sportive destinée aux féminines* ».

Le Stade Multisports de Montrouge (SMM) veille à soutenir les femmes dans la pratique sportive mais aussi dans leur place au sein du monde du sport. Pour preuve, le club a ouvert en juin dernier une équipe de basket loisir adulte féminine. Par ailleurs, la féminisation du sport au SMM se traduit au niveau des fonctions dirigeantes du club : 3 femmes sont ainsi présidentes de section et 11 font partie du bureau d'une section.

Le Montrouge Football Club 92 (MFC92) consacre de plus en plus d'efforts à développer sa section féminine, démontrant ainsi son engagement en faveur de l'égalité dans le sport. Cette démarche a récemment été couronnée de succès avec l'obtention du Label FFF école féminine, une reconnaissance significative de la qualité de la formation et du développement des talents féminins au sein du club. Cette distinction témoigne de la détermination du Montrouge Football Club à offrir aux jeunes joueuses un environnement favorable pour s'épanouir, apprendre et exceller dans le monde du football. Grâce à cette initiative, le club contribue activement à la promotion du football féminin et à l'émergence de nouvelles générations de footballeuses talentueuses.

Via de nouvelles actions démarrées en 2023

En avril 2023, afin de clôturer la Semaine olympique et paralympique, la Ville de Montrouge a organisé un tournoi de futsal exclusivement féminin, au sein du gymnase du collège Robert Doisneau, avec de jeunes sportives malentendantes mélangées à des footballeuses valides. Cette action se renouvellera avec l'organisation d'un tournoi mixte en 2024.

En octobre 2023, la Ville a lancé une série de footings urbains, chaque 1^{er} mardi du mois, en collaboration avec l'association Sine qua non. Le but est de permettre aux femmes de courir en petits groupes en milieu urbain et de façon sécurisée. Cette action marque le lancement d'un programme plus large de sport inclusif dont le but est de permettre aux femmes de s'approprier le paysage urbain et les installations sportives de proximité (city stades, aires de street workout). L'objectif étant qu'hommes et femmes puissent faire du sport ensemble, hors des installations sportives et du cadre associatif, sans discrimination relative au genre de chaque participant.

6. LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

La Direction des affaires civiles de la Ville de Montrouge vérifie l'identité des personnes qui s'adressent à elle et veille à **la liberté du consentement**, lorsqu'elle suspecte que l'un des futurs mariés peut subir des contraintes. Elle provoque alors une audition en présence d'un adjoint au Maire au cours de laquelle sont entendus conjointement et séparément les deux futurs époux. Si cette audition confirme les doutes d'un mariage forcé, la Ville de Montrouge saisit le Procureur de la République, au motif que le consentement au mariage ne semble pas être exprimé librement par l'un des deux futurs époux.

7. LA VALORISATION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LES ACTIONS CULTURELLES

La culture est par essence un endroit de réflexion sur les thématiques de société. Les questions liées au genre et à la place des femmes dans l'art et la culture sont des questions récurrentes mises en perspective avec la réflexion de la place de chacune et chacun dans notre société.

Ce fut le cas lors de la 67^e édition du Salon de Montrouge en octobre 2023, qui a notamment mis en exergue les thématiques du féminisme, du queer et de toutes les questions liées au genre. Ce salon a pour objectif de mettre en valeur les tendances de la création contemporaine et les thématiques d'actualité qui lui sont affiliées.

Un sujet central qui se retrouve également au sein de la Médiathèque avec une attention particulière envers « les femmes artistes ». Cette thématique est notamment un des axes forts de la collection en sociologie. Le renouvellement des fonds de la Médiathèque s'opère toujours en considération des grands thèmes retenus par la Municipalité. Depuis 2019, les thématiques du sexisme, de la place des femmes dans la société, de la parité et de la mixité ont guidé nombre d'acquisitions, en direction des différents publics (enfants, adolescents, adultes) et objets de culture (livres, CD, DVD, presse) afin de répondre aux attentes de chacun (loisir, professionnel, artistique, intellectuel).

Enfin, du côté de la programmation Spectacle vivant et Évènementiel, la parité est l'un des enjeux de choix des spectacles. Les programmeurs s'attachent à vérifier, avant validation du spectacle, l'égalité de traitement femmes/hommes des compagnies et des producteurs sur les différents postes artistiques (interprètes, créateurs et auteurs...).